

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 14 JANVIER 2019, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absent :

Invités :

- Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.1899-01-19

Il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018
 - b. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2018
 - c. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2018
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
 - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
 - a. Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Transport adapté – Quote-part 2019
 - b. Renouvellement cotisation ADMQ
 - c. Cours ADMQ : Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux
 - d. Assurance
 - e. Adhésion COMBEQ 2019
 - f. Archivage
 - g. Préparation des plans et devis pour projets de voirie 2019
14. Demandes
 - a. Journée de la persévérance scolaire 2019

15. Affaires courantes
 - a. Liste des permis
 - b. Ristourne MMQ 2017
 - c. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et le l'Électrification des transports
 - d. Nomination du comité CCU
 - e. Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne – promesse d'achat
 - f. Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne – convention de don
 - g. Fonds de développement des territoires (FDT) – projet croque-livres
 - h. Fonds de développement des territoires (FDT) – projet réaménagement de la bibliothèque
 - i. Appel d'offre publique – asphaltage 2019
 - j. Appel d'offre publique – travaux d'égout 2019
16. Affaires nouvelles
 - a. Registre des armes à feu
 - b. Félicitations aux loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.
17. Règlements
 - a. Règlement sur la rémunération des élus municipaux
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.1900-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2018.

ADOPTÉE

b. Procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget et le règlement de taxation du 5 décembre 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.1901-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 5 décembre 2018.

ADOPTÉE

c. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.1902-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 5 décembre 2018.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe des développements dans la formation d'un comité pour une coopérative-dépanneur. Le maire mentionne que la date limite pour former le comité est ce soir. Plus de détails suivront lors du prochain conseil.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 décembre 2018 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- La taxation annuelle sera faite au cours du mois de janvier. Les comptes seront envoyés par la poste dans la semaine du 28 janvier.
- La salle Éric-Côté a été très populaire dans le temps des fêtes. Nous avons déjà des demandes de location pour le temps des fêtes 2019-2020.
- Une vingtaine de personnes étaient présentes lors de la consultation publique sur le projet de coopérative-dépanneur du 17 décembre 2018.
- Les demandes pour les volets 1 et 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres ont été acceptées.

8. RAPPORT DU MAIRE

Comme il n'y a pas eu de réunion dans le dernier mois, il n'y a pas de nouvelle du maire.

9. RAPPORT DES COMITÉS

a. Bibliothèque

- L'échange de livres du Réseau biblio a eu lieu le 4 décembre dernier ;
- Une tente de lecture prêtée par le Réseau biblio en novembre et décembre. La collection de livres de Noël y a été installée. ;
- La bibliothèque a collaboré à la fête de Noël des Loisirs via le prêt de la tente de lecture et une heure du conte avec notre bénévole, Mme Françoise Brunelle ;

b. Comité culturel de la MRC de Bécancour

La prochaine réunion aura lieu le 24 janvier 2019.

c. Régie de la gestion des déchets

La prochaine réunion aura lieu le 9 février 2019.

d. Régionalisation de l'aréna

Rien à cet item

e. Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Une très belle fête de Noël s'est tenue le 9 décembre passé, organisée par les Loisirs de Ste-Cécile-de-Lévrard inc. Au total 54 enfants accompagnés de leurs parents y ont participé. Plusieurs bénévoles et partenaires ont fait de cette fête un succès.

10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.1903-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 17 501,20 \$:

Fournisseurs	Description	Montant
ADMQ	Formation et adhésion 2019	1028,65 \$
Amélie Hardy Demers	Produits de nettoyage et bacs de rangement	79,62 \$
Bernard Demers	2e versement déneigement et déneigement entrée d'eau dépanneur	1 669,34 \$
Excavation Denis Demers inc.	Déneigement janvier 2019	7 119,24 \$
Fédération québécoise des municipalités	Cotisation FQM 2019	1 091,09 \$
Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska	Don campagne 2019	183,50 \$
Fonds d'information	Droits de mutation	8,00 \$
Groupe Ultima	Avenant assurances	321,00 \$

Hélène Lambert	Ménage salle Éric-Côté et bureau municipal	603,75 \$
Hydro-Québec	Électricité lumière de rue, bureau municipal et salle Éric-Côté	1 467,05 \$
Industrielle Alliance	RVER	359,38 \$
La Coop de Parisville	Achat de néons, polyfilla et sel à glace	61,51 \$
Laboratoires Environex	Analyse d'eau	90,89 \$
Le Sagittaire	Impression Info-Cécilois décembre 2019	197,30 \$
MRC de Bécancour	Quote-part 2019 - Transport adapté, crédit cotisation FQM, avis public du dépôt du rôle, repérage et marquage de la fibre optique	(104,89) \$
Renaud-Bray	Achat de livres pour le projet de la TREQ	422,94 \$
RIGIDBNY	Ordures janvier 2019	2 062,50 \$
Signoplus	Achat de panneaux de signalisation pour la salle	142,97 \$
Union Vie	Assurances collectives - janvier 2019	697,36 \$
	TOTAL :	17 501,20 \$

ADOPTÉE

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.1904-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 27 314,92 \$ ainsi que 10 930,11 \$ en salaires.

ADOPTÉE

Fournisseurs	Description	Montant
Béton Crête inc.	Béton remblais pour ponceaux	9 702,74 \$
Buropro Citation	Achat de livres	266,18 \$
Chevalier de Colomb	Commandite Bingo dindes	100,00 \$
Coop de Parisville	Essence, sel de déglacage et déco de Noël	93,09 \$
Créations Joeblo	Tabliers pour la fête de Noël des enfants	474,28 \$
CRSBP	Reliures	19,95 \$
Entrepôt de produits de bureau	Cartouches d'encre	325,38 \$
Environex	Analyse d'eau	234,83 \$
Excavation Denis Demers inc.	1er versement déneigement et loader	7 234,23 \$
Fait par Lynda	Sacs collation pour la fête de Noël des enfants	210,00 \$
Huot	Sellette pour égout sanitaire	83,46 \$
Janie St-Onge	Savons pour la fête de Noël des enfants	17,50 \$
La Tomaterie de Saint-Pierre-les-Becquets	Paniers cadeau pour la fête de Noël des enfants	97,73 \$
Ministre du revenu du Québec	DAS	5 635,47 \$
Pierre Carignan	Frais de déplacement réunion RIGIDBNY	29,25 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois décembre, avis consultation publique, envoi lettre recommandée et achat de timbres	485,70 \$
Receveur général du Canada	DAS	1 929,91 \$
Société d'histoire et de généalogie Lévrard-Becquets	Subvention 2019	100,00 \$
Véronique St-Onge	Séance photo pour la fête de Noël des enfants	120,00 \$
Yvon Roy entrepreneur électricien	Système d'alarme	155,22 \$

Salaire	Salaire nets – décembre 2018	10 930.11 \$
	TOTAL :	38 245.03 \$

12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Projet réaménagement de la bibliothèque	1 000,00 \$
Fond culturel de la MRC de Bécancour	300,00 \$
Location salle Éric-Côté	680,00 \$
Mutuel des municipalités du Québec (ristourne 2017)	557,00 \$
Projet la lecture j'en mange	8 150,00 \$
Programme sécurité civile	16 500 \$
Taxes 2018	414,72 \$
Trop perçu	185,00 \$
TOTAL :	27 786.72 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Transport adapté – Quote-part 2019

CONSIDÉRANT QUE Transport des personnes de la MRC de Bécancour a fait parvenir une facture pour défrayer la quote-part 2019 du volet transport adapté.

Rés.1905-01-19

EN CONSEQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2019 au montant de 1619,28 \$ pour le transport adapté à la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

b. Renouvellement cotisation ADMQ

Rés.1906-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de payer l'adhésion de Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière par, comme membre régulier à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2019 au coût de 463,00 \$ ainsi que l'assurance au coût de 348\$ plus taxes.

ADOPTÉE

c. Cours ADMQ : préparation et rédaction des appels d'offres municipaux

CONSIDÉRANT QUE Mme Amélie Hardy Demers a obtenu en 2018 le titre de directrice municipale agréée (DMA) ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Amélie Hardy Demers doit suivre une activité de formation reconnue par l'ADMQ annuellement pour le maintien de son titre ;

Rés.1907-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat du cours : S8 préparation et rédaction des appels d'offres municipaux offerts en ligne par l'ADMQ au montant de 129\$ plus taxes ;

ADOPTÉE

d. Assurances

CONSIDÉRANT QUE la mutuelle des municipalités du Québec offre la possibilité aux municipalités d'ajouter les OBNL présente sur leurs territoires à leurs polices d'assurance ;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ de Sainte-Cécile-de-Lévrard et les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. ont manifesté leurs intérêts pour se joindre à la police d'assurance de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les OBNL profiteront des mêmes couvertures que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels sont très avantageux pour les OBNL ;

Rés.1908-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- Que la FADOQ de Sainte-Cécile-de-Lévrard ainsi que Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. soient ajoutés sur la police d'assurance de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;
- Que la FADOQ de Sainte-Cécile-de-Lévrard ainsi que Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. bénéficient des mêmes protections que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;
- Que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard défraie les surprimes, s'il y a lieu :
 - Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. : aucune surprime en responsabilité civile et en E&O.
 - La prime annuelle pour la responsabilité civile de la FADOQ : 125\$
 - La prime annuelle pour la E&O : 50\$

M Simon Brunelle, maire et M. Jean-Marie Dionne, conseiller, se retire des délibérations.

ADOPTÉE

e. Adhésion COMBEQ 2019

Rés.1909-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de rembourser la moitié (½) des frais d'adhésion 2019 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) à l'inspectrice en bâtiment, Madame France Légaré d'un montant de 187,50 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

f. Archivage

Rés.1910-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de confier le mandat de poursuivre l'archivage des documents de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à Mme Méréan Hardy pour un taux horaire de 17.00\$.

ADOPTÉE

g. Préparation des plans et devis pour les projets de voiries 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite réaliser certains travaux de voirie à l'été 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de proposition d'honoraire ont été faite auprès du Grand conseil de la nation Waban-Aki;

Rés.1911-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder la réalisation des plans et devis au Grand conseil de la nation Waban-Aki pour la somme de 12 115,00 \$ plus taxes.

14. DEMANDES

a. Journée de la persévérance scolaire 2019

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

Rés.1912-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- de déclarer que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie les Journées de la persévérance scolaire 2018 par cette résolution.
- Lors des Journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2019, nous nous engageons :
 - à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
 - à hisser le drapeau de la persévérance scolaire
 - à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité

ADOPTÉE

15. AFFAIRES COURANTES

a. Liste des permis

Aucun permis n'a été délivré en décembre 2018.

Vingt-sept permis ont été délivrés en 2018, comparativement à vingt-six en 2017.

b. Ristourne MMQ 2017

Pour l'année 2017, la ristourne versée par la Mutuelle des municipalités du Québec s'élève à 557 \$ pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

c. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

Rés.1913-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- Que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2019 ;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;
- Que la Municipalité nomme Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale par et Mario Demers, inspecteur municipal, à titre de représentantes autorisées à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

d. Nomination du comité CCU

Rés.1914-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de nommer les citoyens M. Karl Hardy Demers, Mme Annie Blanchet et M. Marco Tousignant ainsi que les conseillers M. Jean-Marie Dionne et M. Pierre Carignan membres du comité consultatif en urbanisme de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour un mandat de deux ans.

Que les membres citoyens du comité consultatif en urbanisme reçoivent 25,00 \$ à chaque séance du comité et de défrayer les frais de déplacement le cas échéant.

ADOPTE

e. Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du chêne – promesse d’achat

CONSIDÉRANT QUE la caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du chêne désire vendre l’ancien bâtiment (bâtiment et terrain) de la succursale de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire se porter acquéreur du 219, rue principale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déménager la bibliothèque et le bureau municipal à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conditionnel à l’obtention d’une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

Rés.1915-01-19

EN CONSÉQUENCE. Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers présents de signer une promesse d’achat de l’immeuble (bâtiment et terrain) situé au 219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard conditionnellement à l’approbation de la subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

QUE le maire et la direction générale soient par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette promesse d’achat.

ADOPTE

f. Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du chêne – convention de don

ATTENDU QUE le développement des collectivités s’inscrit dans la mission, dans les valeurs et dans la nature même de la caisse (distinction coopérative).

ATTENDU QUE la caisse met à la disposition de sa communauté un fonds d’aide pour le développement de son milieu.

ATTENDU QUE la caisse privilégie un rôle de partenaire avec les organismes du milieu dans le développement du milieu et que ce développement doit se faire dans une relation avantageuse pour toutes les parties (gagnants gagnants).

ATTENDU QUE la caisse ne vise en aucun cas à prendre la place de l’État ou des organismes existants.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite améliorer la qualité des services municipaux existants.

ATTENDU QUE les parties souhaitent à cette fin, établir un partenariat

Rés.1916-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l’unanimité des conseillers présents de signer la convention de don avec la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du chêne.

QUE le maire et la direction générale soient par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette promesse d’achat.

ADOPTE

g. Fonds de développement des territoires (FDT) – projet croque-livres

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d’aide financière faite par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet;

Rés.1917-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay, **SECONDÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de ce qui suit :

1. PARTICIPATION :

La municipalité participe au projet d'achat d'un croque-livre pour un montant approximatif de 326.08\$, incluant les taxes.

2. FONDS :

La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds de développement des territoires (FDT), un montant de 241,00 \$ provenant de l'enveloppe « initiative municipale ».

3. SIGNATURE :

Le conseil municipal autorise le maire, M. Simon Brunelle et la directrice générale, Mme Amélie Hardy Demers, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

h. Fonds de développement des territoires (FDT) – projet réaménagement de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie le projet;

Rés.1918-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan, **SECONDÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de ce qui suit :

4. PARTICIPATION :

La municipalité participe au projet de réaménagement de la bibliothèque pour un montant approximatif de 679 864.12\$, incluant les taxes.

5. FONDS :

La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds de développement des territoires (FDT), un montant de 41 155,59 \$ provenant de l'enveloppe « initiative municipale ».

6. SIGNATURE :

Le conseil municipal autorise le maire, M. Simon Brunelle et la directrice générale, Mme Amélie Hardy Demers, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

ADOPTÉE

i. Appel d'offre publique – asphaltage 2019

Rés.1919-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à une demande d'appel d'offres publique via le site du SEAO pour les projets d'asphaltage des rangs Sainte-Cécile et Saint-François-Xavier selon les documents produits par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière, est désignée à titre de responsable de l'appel d'offres de la municipalité.

ADOPTÉ

j. Appel d'offre publique – travaux d'égout 2019

Rés.1920-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard procède à une demande d'appel d'offres publique via le site du SEAO pour les travaux d'égout selon les documents produits par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière, est désignée à titre de responsable de l'appel d'offres de la municipalité.

ADOPTÉ

16. AFFAIRES NOUVELLES

a. Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard le 29 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (20 millions pour la mise en place et 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'immatriculation des armes à feu du Québec (SIAF) tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 janvier 2019, soit un deux semaines avant la date butoir, seulement 318 000 armes québécoises sur une estimation de 1.6 million ont été enregistrées ;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu vu les faibles résultats jusqu'à maintenant ;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être utilisées de manière plus efficace, par exemple, en santé mentale ;

Rés.1921-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction ;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace ;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Bécancour et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE

b. Félicitations aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc.

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. ont organisé avec brio la première édition de la fête de Noël des enfants de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont reçu de nombreux commentaires de félicitations de la part des parents présents ;

Rés.1922-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une lettre aux Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. pour les féliciter et les remercier pour leurs excellents travaux dans l'organisation de la première édition de la fête de Noël des enfants de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉE

17. RÈGLEMENTS

a. Règlement « Rémunération des élus municipaux »

RÈGLEMENT 2019-01-01

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est d'avis de rendre conforme aux réalités présente le règlement sur le traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018 par M. Pierre Carignan et que le projet a été présenté à cette séance ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement ;

Rés.1923-01-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **GÉNÉRALITÉ**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier 2018 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 3 **RÉMUNÉRATION DE BASE**

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 4 100.58 \$ et celle de chaque conseiller correspond au tiers de celui du maire et est fixée à 1 366.86 \$.

ARTICLE 4 **ALLOCATION DE DÉPENSES**

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit, en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié (50%) du montant de la rémunération de base tel que décrété à l'article 3, soit une allocation de dépenses de 2 050.29 \$ pour le maire et de 683.43 \$ pour chacun des conseillers.

ARTICLE 5 **RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE AU MAIRE SUPPLÉANT**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6 **MINIMUM ET MAXIMUM**

La rémunération versée à chacun des membres du conseil ne pourra en aucun cas être inférieure ou supérieure au montant minimum ou maximum de la rémunération de base décrétée par la loi.

ARTICLE 7 **INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

La rémunération de base et l'allocation de dépenses telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement sauf sur avis contraire des membres du conseil municipal.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, publié par Statistique Canada. Toutefois, dans le cas où l'indexation à la hausse est inférieure à 3%, le montant applicable pour l'exercice visé est augmenté de 3% pour la rémunération de base et l'allocation de dépenses.

ARTICLE 8 **ABROGATION**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2018-01-01 ou tout autre règlement adopté en semblable matière.

ARTICLE 6 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen informe le conseil municipal que la fondation de la Seigneurie Lévrard-Becquets a été fondée en 1679 et non en 1672. Les festivités pour le 350^e anniversaire auront lieu en 2029 et non en 2022.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.1924-01-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21h44.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers, directrice générale et
secrétaire-trésorière